Image not found or type unknown

La prise en charge de la dépendance

Actualité législative publié le **22/02/2011**, vu **2029 fois**, Auteur : Juritravail

Le débat relatif à la prise en charge de la dépendance (ou perte d'autonomie) des personnes âgées par la création d'un 5e risque de protection sociale a pris naissance dans les années 90.

La dépendance se définit comme l'état de la personne qui, malgré les soins qu'elle peut recevoir, a besoin d'être aidée pour accomplir des actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière (loi du 24 janvier 1997).

Aujourd'hui, le débat est relancé et pourrait certainement aboutir à un projet de réforme avant juillet 2011 selon les déclarations de Nicolas Sarkozy lors d'un colloque du 8 février au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Toutefois, le financement de ce « 5e risque » reste encore incertain. Le Président de la République a évoqué quelques pistes, notamment une prise en charge par les mutuelles, les compagnies d'assurance ou encore les organismes de prévoyance et a, au contraire, rejeté l'idée de surtaxer le travail. Certains députés ont évoqué l'idée d'une deuxième journée de solidarité pour financer la dépendance.

Références :

- Loi du 24 janvier 1997 ;

- Déclarations de Nicolas Sarkozy lors du colloque du 8 février 2011 au CESE

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés